Examen 2020

*Barème 1pt-0.5pt-0pt*

*Une ou plusieurs réponses justes pour toutes les questions*

1/ L’éthique :

A/ L’éthique est considérée depuis le milieu du XXème siècle comme une science.

B/ Pour certains penseurs, le champ de la « morale » est plus vaste que celui de « l’éthique ».

C/ Il existe principalement deux grands courants de pensées dans le champ éthique : l’utilitarisme et le kantisme

D/ Il existe principalement deux grands courants de pensées dans le champ éthique : le conséquentialisme et le déontologisme

2/ Qu’est ce que l’éthique?

A/ L’éthique est une sous discipline de l’épistémologie.

B/ L’éthique est une branche majeure de la philosophie.

C/ L’éthique est une discipline purement théorique.

D/ Il n’existe aucune différence entre règles de droit et règles morales.

3/ L’expérimentation humaine I:

A/ La première trace historique d’une expérimentation humaine remonte à 500 av-JC

B/ Les traces d’expérimentations sur l’homme sont assez rare au cours de l’histoire et se concentre essentiellement durant l’antiquité et le moyen-âge

C/ Il faut attendre la fin du XVIII siècle pour voir la réflexion scientifique accompagné d’une véritable réflexion morale.

D/ En parallèle de l’essor des sciences, on observe des le début du XXème siècle un développement du souci éthique.

4/ L’expérimentation humaine II:

A/ L’expérimentation humaine n’a jamais permis d’avancées médicales majeures. Son inefficacité la rend illégitime à la réflexion scientifique.

B/ Les expérimentations humaines illicites sont, pour l’essentiel, dues à des personnages médiocres dans leur discipline.

C/ Les expérimentations humaines ont toujours été réalisé par les scientifiques les plus brillants afin de faire avancer leur discipline.

D/ Le contrôle par les paires est un moyen efficace de s’assurer de l’approche éthique de travaux de recherches.

5/ L’expérimentation humaine III:

A/ Ce sont souvent les éléments les plus vulnérables d’une société qui sont les victimes d’expériences illicites

B/ Les expériences illégale sur l’Homme ont rarement concerné des sujets mineurs

C/ L’illégitimité des expériences sur l’Homme est pour l’essentiel lié à une interdiction religieuse

D/ Dans l’histoire de l’expérience médicale, l’auto-expérimentation est une pratique extrêmement rare.

6/ Le code de Nuremberg :

A/ Le code de Nuremberg est une liste de 10 critères contenues dans le jugement des médecins de Nuremberg

B/ Le code de Nuremberg est le point de départ des réflexions éthiques sur l’expérimentation humaine.

C/ Le code de Nuremberg fonde la licéité de l’expérimentation sur le consentement du sujet humain et la protection des personnes dites vulnérables.

D/ Le code de Nuremberg stipule que les expérimentations entraînant une souffrance mentale ou physique sont interdites.

7/ La bioéthique I:

A/ La bioéthique est une sous discipline de l’éthique.

B/ La bioéthique s’intéresse aux dilemmes moraux soulevés par les avancées de la médecine et de la biologie.

C/ La bioéthique est une sous discipline de l’éthique médicale.

D/ La recherche sur modèles animaux ne relève pas de la bioéthique.

8/ La bioéthique II:

A/ La bioéthique est une discipline millénaire qui était déjà pratiqué à l’antiquité

B/ La bioéthique est un concept récent développé dans les années 70 par un oncologue américain.

C/ L’éthique est une sous-discipline de la bioéthique

D/ La bioéthique est une discipline principalement théorique.

9/ La bioéthique III:

A/ La bioéthique privilégie une approche pluridisciplinaire

B/ La bioéthique concerne uniquement les questions éthiques soulevées par la recherche médicale

C/ La bioéthique exclut l’animal de son champ d’investigation pour ne s’intéresser qu’à l’Homme.

D/ La bioéthique ne concerne que les personnels soignants, en particulier hospitalier. En effet ces derniers sont particulièrement concernés de part leur triple activité : soins, enseignement, et recherche.

10/ La bioéthique IV :

A/ La bioéthique est nourrit par des enjeux toujours nouveaux issues de l’élaboration et du développement de nouvelles technologies médicales.

B/ La science débouche systématiquement sur une réflexion éthique

C/ La bioéthique a seulement une visée universelle.

D/ La bioéthique se nourrit d’un certains relativisme moral, et essaye de s’adapter aux cultures et à l’époque auxquels elle s’applique.

11/ Morale kantienne I :

A/ La morale kantienne se fonde sur la liberté.

B/ Le principe d’égalité est le moteur de la morale kantienne.

C/ La morale est envisageable uniquement chez l’Homme, du fait de sa capacité à s’extraire de son déterminisme naturel.

D/ D’après Kant, la morale tire son essence de la compréhension des phénomènes.

12/ Morale kantienne II:

A/ La bonne volonté est une volonté dont les intentions sont pures.

B/ Une volonté est caractérisé comme pure, lorsqu’elle a enclenché une action qui a remplit ses objectifs.

C/ La raison est nécessaire à l’application d’une volonté pure.

D/ La volonté pure est synonyme de bonne volonté dans l’idéologie kantienne.

13/ Morale kantienne III :

A/ Est morale ce qui relève de l’impératif hypothétique.

B/ Est morale ce qui relève de l’impératif catégorique.

C/ L’impératif ce rapporte à « ce que je peux faire ».

D/ Est catégorique ce qui ne relève d’aucune hypothèse.

14/ Morale kantienne IV :

A/ L’impératif hypothétique s’inscrit dans une forme de déterminisme.

B/ L’impératif hypothétique suit le schéma suivant : «  Si….., je dois ».

C/ Dans certains cas, un impératif est à la fois hypothétique et catégorique.

D/ L’impératif hypothétique suit le schéma suivant : «  je dois... ».

15/ Morale kantienne V :

A/ Le kantisme est une philosophie associée au déontologisme

B/ Le kantisme est une philosophie conséquentialiste

C/ le kantisme est une morale qui fonde son principe sur le libre arbitre de l’Homme

D/ Dans le kantisme, l’acte morale s’établit dans un certains contexte. Ce contexte permet de déterminer le caractère morale ou immorale de l’acte.

16/ Morale kantienne VI :

A/ Le formalisme de la morale kantienne est la réflexion hypothético-déductive

B/ La morale kantienne est dirigé par la recherche du bonheur. Elle va inspirer le courant utilitariste

C/ La morale kantienne est une morale profondément humaniste

D/ Dans la morale kantienne, l’homme ne peut jamais être uniquement utilisé comme un moyen.

17/ Morale kantienne VII:

A/ Le kantisme est une morale aristocratique, et se distingue radicalement de la morale hellénistique dite morale cosmologique.

B/ La rupture théologico-éthique est la séparation opérée par Kant entre la morale et la foi.

C/ Le kantisme est une morale profondément inspiré de la morale chrétienne. Le kantisme base ses principes moraux sur la croyance en Dieu.

D/ Le kantisme est une morale à visée universelle.

18/ L’utilitarisme I :

A/ Dans l’utilitarisme, toute chose est « bonne » si elle favorise le plaisir individuel

B/ Dans l’utilitarisme, toute chose est « bonne » si elle favorise le plaisir du plus grand nombre

C/ Dans l’utilitarisme, toute chose est « bonne » si elle favorise le bonheur individuel

D/ Dans l’utilitarisme, toute chose est « bonne » si elle favorise le bonheur du plus grand nombre

19/ L’utilitarisme II :

A/ Dans l’utilitarisme, tout ce qui est inutile (sans valeur d’usage) est immoral

B/ L’utilitarisme est une philosophie déontologique

C/ L’utilitarisme est une philosophie conséquentialiste

D/ L’utilitarisme est basé sur le principe d’utilité

20/ L’utilitarisme III :

A/ L’utilitarisme est avant tout une doctrine économique qui tend à faire entrer le champ économique dans le domaine médical

B/ Dans l’arithmétique utilitariste de Bentham, le sujet moral doit chercher à maximiser la somme des plaisirs et minimiser la somme des souffrances.

C/ Dans l’utilitarisme négatif, le sujet moral doit chercher uniquement à maximiser la somme des plaisirs.

D/ Dans l’utilitarisme des préférences, doit chercher à maximiser son bonheur selon le principe d’utilité classique.

21/ L’utilitarisme IV:

A/ John Stuart Mill est un disciple de Bentham

B/ John Stuart Mill a participé à la diffusion du déontologisme en Angleterre

C/ Contrairement à Jeremy Bentham, John Stuart Mill conçoit uniquement la satisfaction des désirs d’un point de vue quantitatif.

D/ John Stuart Mill est un utilitariste anglais.

22/ Confiance I:

A/ Dans la relation de soins, seul le soigné donne sa confiance au soignant.

B/ La confiance est une caractéristique relationnelle. Elle est une façon de décrire le rapport que les individus entretiennent les uns avec les autres.

C/ La confiance n’apparaît qu’en présence d’une forme d’incertitude.

D/ La confiance facilite l’efficacité des soins.

23/ Confiance II:

A/ Faire preuve de confiance, c’est d’une certaine manière se montrer vulnérable.

B/ La confiance est un outil efficace en présence d’asymétrie d’informations. Car elle facilite l’action du soignant.

C/ En audioprothèse, la confiance n’est pas nécessaire à la relation de soins, car les patients essayent les appareils avant de les acquérir.

D/ La confiance est un concept qui ne met pas en jeu la raison.

24/ Confiance III:

A/ La confiance est impossible si l'information est nulle, elle est inutile si l'information est parfaite et totale.

B/ La confiance rationnelle s’appuie, entre autre, sur le fait qu’il existerait un lien entre vertu et vérité

C/ La confiance rationnelle est fragilisé par nos biais cognitifs.

D/ La confiance n’est pas rationnel. Elle se fonde uniquement sur une croyance en l’autre.

25/ La confiance IV:

A/ La confiance s’établit dans un contexte de certitudes

B/ La confiance est unidirectionnelle dans la relation de soins, à savoir du patient vers le soignant

C/ La confiance se crée uniquement à travers les compétences techniques du soignant

D/ La confiance est un fondement de la relation de soins.

26/ La confiance V:

A/ Pour favoriser le respect, Kant nous invite à pratiquer une pensée resserrée autour du patient.

B/ Développé par Paul Ricoeur, La sollicitude est une posture plus engageante

C/ L’équivalent du respect dans la morale chrétienne est la charité

D/ Le respect de la dignité de la personne humaine est un des fondements les plus important de la déontologie médicale et paramédicale. Il apparaît dans le code de déontologie d’audioprothèse européen dès les premiers articles

27/ Le respect:

A/ L’amitié se distingue du respect par son caractère discriminant

B/ L’amour se distingue du respect par son caractère exclusif

C/ La crainte et le respect sont deux notions qui invitent à une certaines distance avec le sujet craint ou respecter

D/ La crainte n’implique pas le respect, et le respect n’implique pas la crainte

28/ La dignité I:

A/ La dignité dans son sens aristocratique est une dignité posturale

B/ La dignité aristocratique présente un caractère hiérarchisant et discriminant

C/ La dignité chrétienne présente un caractère universelle

D/ La dignité chrétienne suppose l’existence d’un Dieu ayant fait l’Homme à son image.

29/ La dignité II:

A/ La dignité kantienne présente un caractère arbitraire

B/ La dignité kantienne suppose l’existence d’un Dieu

C/ La dignité relationnel nécessite l’existence de l’autre, et de la relation à l’autre pour exister

D/ La dignité moderne nécessite l’existence d’une capacité pour exister

30/ Le consentement:

A/ Un consentement dans la relation de soins est un consentement libre et éclairé

B/ L’information du patient vise à obtenir son consentement

C/ Le consentement suppose l’autonomie du patient

D/ Le non consentement à un soin équivaut à l’arrêt des soins dans son ensemble.

31/ Approche naturaliste I:

A/ L’étude des comportement animaux a montré la présence de comportement moraux forts chez de nombreuses espèces, en particulier le chimpazé.

B/ Les études des comportements moraux chez l’animal se concentre principalement sur le sens de l’équité.

C/ En cas de partage inégal de la nourriture, les réactions de certains animaux face à cette situation sont proches des réactions humaines. Cette similarité s’explique par la présence d’une forme de morale chez l’animal.

D/ Les études sur la morale animale ont un impact limité sur le débat bioéthique. En effet l’expérimentation animale est aujourd’hui délaissée au profit d’une expérience direct sur l’homme afin d’améliorer l’efficacité de la recherche.

32/ Approche naturaliste II:

A/ L'hypothèse naturaliste soutient l'hypothèse selon laquelle nous serions prédisposé biologiquement à acquérir des comportements moraux.

B/ L’hypothèse naturaliste ne reconnaît aucune influence culturelle sur nos comportements moraux

C/ L'hypothèse culturaliste défend l'idée selon laquelle les comportements moraux sont déterminés uniquement par des facteurs environnementaux.

D/ Dans l’hypothèse naturaliste, la morale est un processus mental qui permet de déterminer, entres autres, le caractère morale de nos actions.

33/ Approche naturaliste III :

A/ Dans l’approche naturaliste, l’esprit est constitué de multiples blocs fonctionnels. Et la morale est l’un de ces blocs.

B/ Dans une approche naturaliste, le module de la morale peut être décrit comme un modèle entrée-sortie.

C/ les variation dans la pondération des sorties modulaires d’un individu à l’autre pourrait expliquer les variations inter-individuelles de nos comportements moraux

D/ Il n’existe pas de variations dans la pondération des sorties modulaires d’une culture à l’autre dans l’approche naturaliste. En effet, cette théorie ne reconnaît pas l’influence culturelle sur nos comportements moraux.

34/ Approche naturaliste IV:

B/ Les propagation des comportements moraux sont difficile à expliquer dans le cadre de la théorie de l’évolution car ce sont des comportements coûteux pour l’individu.

A/ L’approche naturaliste est invalidé par la théorie de l’évolution car les comportements coûteux ne peuvent être propagé génétiquement.

C/ La sélection de parentèle permet d’expliquer la propagation des comportements moraux dans le cadre de la théorie de l’évolution.

D/ La sélection de groupe permet d’expliquer la propagation des comportements moraux dans le cadre de la théorie de l’évolution.

35/ Approche naturaliste V:

A/ Dans la théorie continuiste, la morale ne représente pas une entité particulière. Elle est simplement le prolongement d’autres modules comme celui de l’empathie ou de la colère par exemple.

B/ Les modèles de transmission génétique des comportements moraux ont été invalidé par les modèles de simulation mathématique.

C/ Les études psychologiques ont démontrés que nous sommes incapables de faire la distinction entre normes sociales et normes morales.

D/ Certaines études ont montrés la présence de comportements moraux chez les enfants dès l’âge de 6 mois.

36/ Relativisme:

A/ Le relativisme moral est issu de la théorie de la relativité générale (A. Einstein, 1915)

B/ Le relativisme moral, dans sa forme la plus radicale, stipule que la morale n'est qu'une construction sociale.

C/ Le relativisme morale est un théorie philosophique dérivée et consubstantiel de l’absolutisme morale.

D/ L’absolutisme moral est une forme radical du relativisme moral.

37/ Code de déontologie I:

A/ Le code de déontologie d’audioprothèse français a été rédigé en 1986 par un comité réunissant le CNA et l’UNSAF.

B/ En tant que commerçant, l’audioprothésiste n’est soumis à aucun code de déontologie.

C/ La pratique de l’audioprothèse en France est soumis au code de déontologie d’audioprothèse français.

D/ En matière de déontologie, l’audioprothésiste français doit se référer au code de déontologie d’audioprothèse européen.

38/ Les relations avec les confrères:

A/ Décrédibiliser un audioprothésiste concurrent est contraire à la déontologie.

B/ Il est de bonne confraternité de prendre la défense d'un audioprothésiste injustement dénigré.

C/ L’interdiction morale de décrédibiliser la profession dans son ensemble n’est pas présente dans le code de déontologie européen d’audioprothèse.

D/ Toutes les réponses sont justes.